

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1444_AT_RD67E2_DENEZIERES
Portant accord technique de voirie

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La demande en date du 31 octobre 2023 par laquelle SPIE, 17 chemin de Rougemont, 39100 FOUCHERANS, représenté par M. DROYER David, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de constructions d'ouvrages électriques HT dans l'emprise de Route Départementale n° 67E2 dans la commune de DENEZIERES 39130 ;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-5 et L3333-8 ;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU Le code de l'énergie et notamment les articles L323-3 et L433-3 ;
- VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef d'Agence Routière Départementale de Champagnole ;
- VU L'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 ACCORD TECHNIQUE

Le concessionnaire désigné dans la demande susvisée est en droit d'exécuter sur la Route Départementale n° 67E2 commune de Denezieres, les travaux énoncés dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le concessionnaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

La tranchée longitudinale sera implantée sous accotement du PR 0+0524 au PR 1+0104.

La tranchée transversale sera implantée sous chaussée au PR 0+0104.

Mode opératoire

- TRAVERSÉE SOUS CHAUSSEE :

Tranchée ouverte sous chaussée souple - réseau secondaire non renforcé:

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en G.N.T 0/31.5.
- Compactage par couches de 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6.

Réfection définitive : environ 2 à 3 mois après la réfection provisoire, comprenant :

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement de celle-ci sur 6 cm, réalisation d'un B.B.S.G 0/10, non calcaire.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

- MICROTRANCHEE SOUS ACCOTEMENT

Tranchée ouverte sous accotement souple à une distance < à 1.20 m du bord de chaussée

- Microtranchée exécutée à la trancheuse.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Remblaiement avec du béton autocompactant.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Réfection définitive en terre végétale.

Tranchée ouverte sous accotement souple à une distance > à 1.20 m du bord de chaussée

- Microtranchée exécutée à la trancheuse.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Remblaiement avec les matériaux extraits.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Réfection définitive en terre végétale.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 67E2 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le concessionnaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le concessionnaire.

ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 80 jours. Le concessionnaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre personnel et il ne peut être cédé sans l'accord du Département. Le concessionnaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'occupation du domaine, le concessionnaire devra assurer l'entretien des ouvrages qui lui sont concédés à charge pour lui de solliciter l'accord du service gestionnaire de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions du présent arrêté de voirie ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au concessionnaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du concessionnaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire du présent arrêté de voirie est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre précaire et révocable, et il ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Il peut être retiré à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Il est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'arrêté de voirie ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le concessionnaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du concessionnaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, les ouvrages situés sur le domaine public deviendront sa propriété et il se substituera de plein droit au concessionnaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres occupants au concessionnaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du concessionnaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 9 RECOURS

Le concessionnaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagne, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

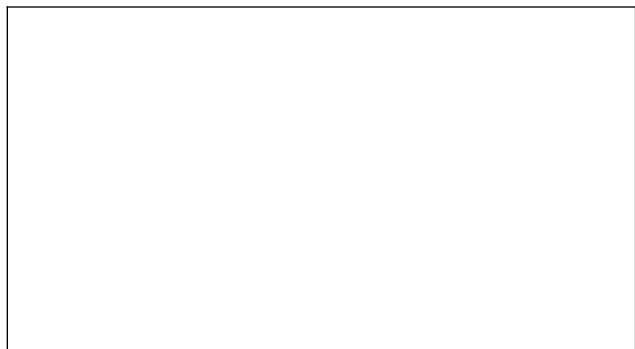
Diffusion :

Le concessionnaire pour attribution

La commune de DENEZIERES pour information

L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

Signature de l'arrêté



COUPES DE TRANCHEES TYPE

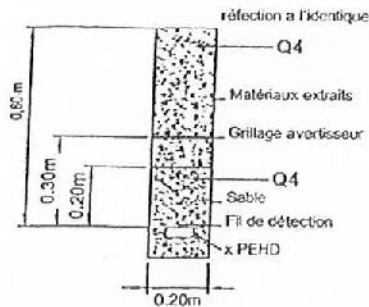
Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

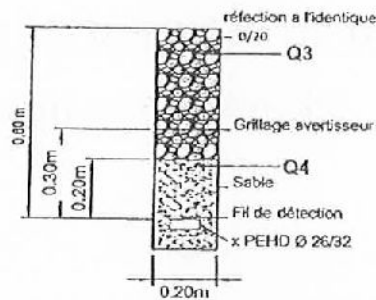
Publié le 17-11-2023

ID : 039-223900010-20231116-ARR_2023_1444-AR

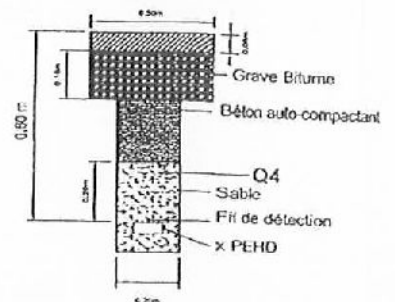
Méca 01 Acc TN
 Méca 02 Acc Stabilisé
 Méca 03 Acc Fond de fossé
 Pose mécanisée en terrain naturel
 ou sous accotement > 1m de la chaussée



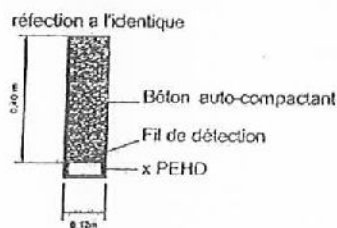
Méca 04 Acc Chemin empierré
 Pose mécanisée en terrain naturel
 ou sous accotement > 1m de la chaussée



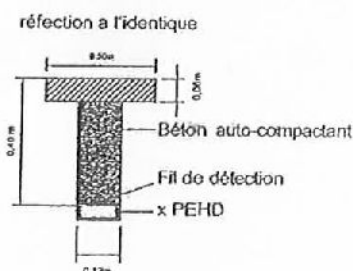
Méca 05 Enrobé
 Méca 06 Bicouche
 Pose mécanisée sous chaussée lourde
 réflexion à l'identique



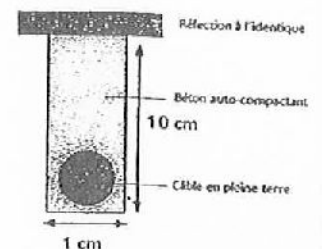
Méca 07 Acc
 Pose mécanisée faible profondeur
 en rive de chaussée/accotement



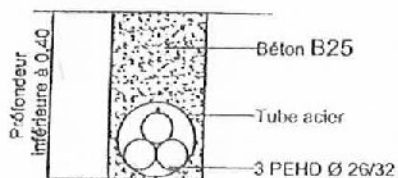
Méca 08 Bicouche
 méca 09 Enrobé
 Pose mécanisée faible profondeur
 sous chaussée légère et Piste Cyclable



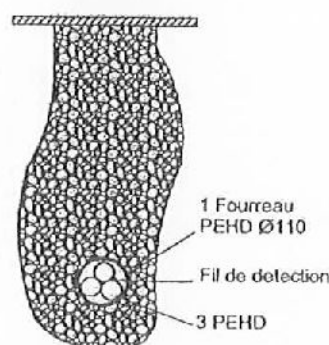
Méca 10 Rainurage
 Rainurage sous chaussée et trottoir



Spéc. 01
 Pose mécanisée faible profondeur
 Passage de ponceau / buse



SPEC 03 - 04
 Forage - Fonçage



NB : pour tous les enrobés, prévoir la mise en oeuvre d'une couche d'accrochage et le pontage des joints

Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 039-223900010-20231116-ARR_2023_1444-AR



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : DROYER Prénom : David
Dénomination : SPIE CityNetworks - Foucherans - DO INFRA NC Représenté par :
Adresse Numéro : 17 Extension : Nom de la voie : chemin de rougemont
Code postal 39100 Localité : FOUCHERANS Pays : France
Téléphone 0689630329 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : david.droyer@external.spie.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : TATTU Prénom : OLIVIER
Adresse Numéro : 14 Extension : Nom de la voie : ROUTE DE BESANCON
Code postal 25390 Localité : GUYANS VENNES Pays : FRANCE
Téléphone 0381435 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : olivier@tattu.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D67E2
Code postal 39130 Localité : DENEZIERES
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1) N° de chantier délivré par la Collectivité :

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement (2) Saillie ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (1)
Station service Renouvellement Création
Autres
Date prévue de début d'application 27/11/2023 Durée d'application (en jours calendaires) : 60

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

(*) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
 des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

:::

Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Tranchée transversale <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Fonçage <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

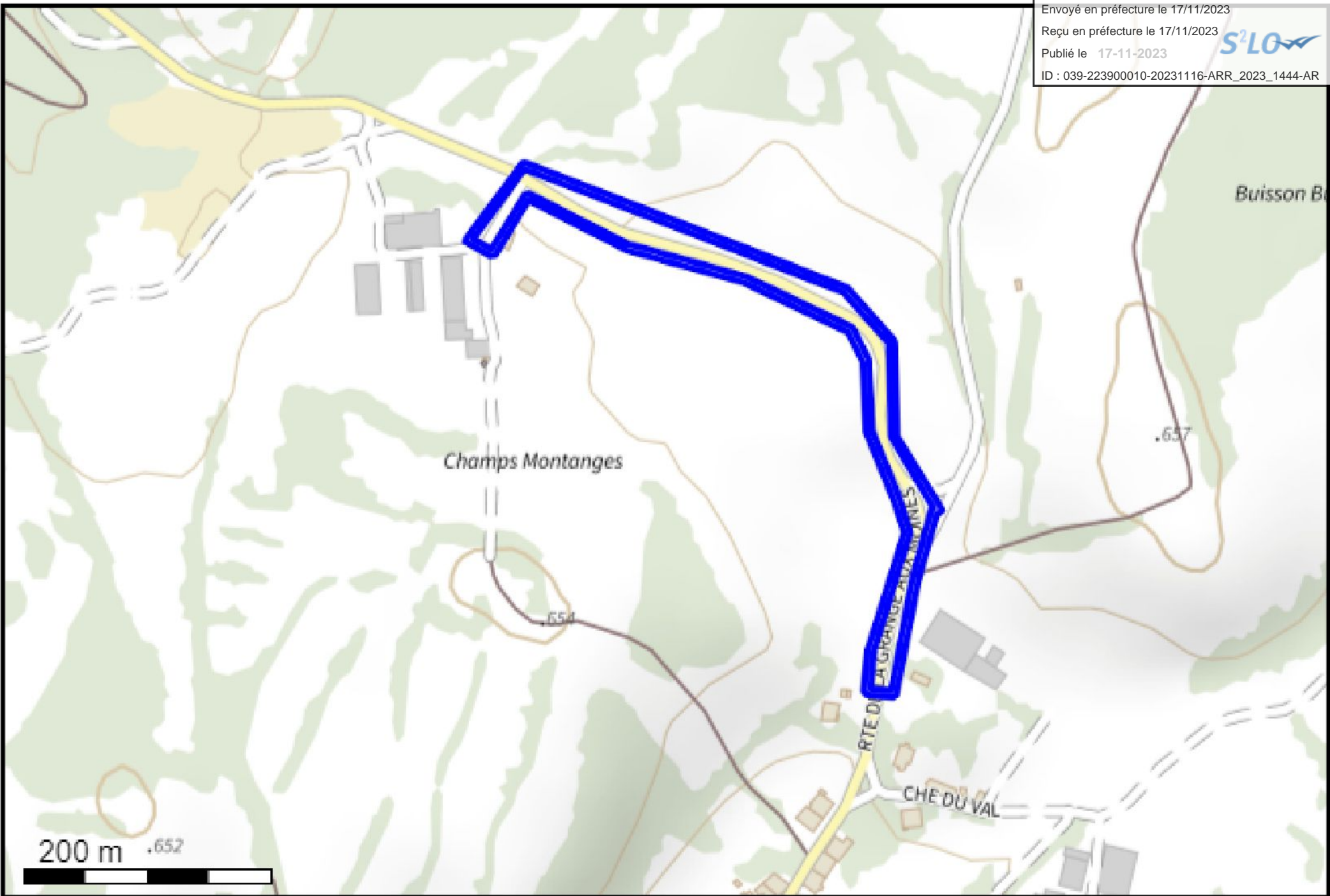
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : FOUCHERANS Le : 3 | 1 | 1 | 0 | 2 | 0 | 2 | 3

Nom : DROYER Prénom : David Qualité :



Buisson B

Champs Montanges

200 m .652

RTE D'

CHE DU VAL

.657

.654

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 17-11-2023



ID : 039-223900010-20231116-ARR_2023_1444-AR

LEGENDE

Systeme géodésique

WGS 84

EPSG 4326

Polygone 1

(46.614861 5.809301); (46.614381 5.809107); (46.613563 5.808876); (46.613543 5.808838); (46.613561 5.808555); (46.613587 5.808523); (46.613882 5.808566); (46.613887 5.808568); (46.614729 5.808950); (46.614956 5.808843); (46.615451 5.808551); (46.615459 5.808549); (46.615955 5.808515); (46.616167 5.808360); (46.616528 5.807250); (46.616757 5.806008); (46.616759 5.806002); (46.617114 5.804975); (46.616721 5.804623); (46.616712 5.804576); (46.616818 5.804296); (46.616842 5.804315); (46.616844 5.804312); (46.616863 5.804333); (46.617383 5.804897); (46.617391 5.804938); (46.616495 5.808345); (46.616489 5.808359); (46.616113 5.808850); (46.616097 5.808859); (46.615425 5.808885); (46.614885 5.809362); (46.614860 5.809302); (46.614861 5.809301); (46.616837 5.804392); (46.616765 5.804580); (46.617158 5.804932); (46.617167 5.804978); (46.616803 5.806030); (46.616574 5.807271); (46.616572 5.807277); (46.616207 5.808401); (46.616196 5.808418); (46.615972 5.808581); (46.615962 5.808585); (46.615465 5.808619); (46.614974 5.808908); (46.614972 5.808909); (46.614736 5.809021); (46.614721 5.809021); (46.613875 5.808636); (46.613607 5.808597); (46.613593 5.808813); (46.614391 5.809039); (46.614393 5.809039); (46.614906 5.809246); (46.614902 5.809264); (46.615406 5.808820); (46.615418 5.808815); (46.616087 5.808789); (46.616452 5.808312); (46.617340 5.804938); (46.616837 5.804392);

Trou 1

(46.616837 5.804392); (46.616765 5.804580); (46.617158 5.804932); (46.617167 5.804978); (46.616803 5.806030); (46.616574 5.807271); (46.616572 5.807277); (46.616207 5.808401); (46.616196 5.808418); (46.615972 5.808581); (46.615962 5.808585); (46.615465 5.808619); (46.614974 5.808908); (46.614972 5.808909); (46.614736 5.809021); (46.614721 5.809021); (46.613875 5.808636); (46.613607 5.808597); (46.613593 5.808813); (46.614391 5.809039); (46.614393 5.809039); (46.614906 5.809246); (46.614902 5.809264); (46.615406 5.808820); (46.615418 5.808815); (46.616087 5.808789); (46.616452 5.808312); (46.617340 5.804938); (46.616837 5.804392);

Le 31/10/2023

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- DENEZIERES.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?B8aGWRyZ>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?X3Qm2k9U>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink



AFFAIRE ENEDIS No :
DC23/042988
DC23/043189

Raccordement panneau photovoltaïque
DEP: VERTAM

ARTICLE R323-25

Plan No :
1 à 3

Commune(s): "ROUTE DE LA GRANGE AUX MOINES"
DENEZIERES
Département: JURA

COORDONNES LAMBERT 93 : X = 914915 Y = 6616482

INTERLOCUTEURS :	Nom	Téléphone	e-mail
Maitre d'oeuvre : Agence MOA Structure	Mr Adrien MEJAT	07 86 89 98 55	adrien.mejat@enedis.fr
Bureau d'étude :	FOR-YMAGE	06.70.24.86.83	lemke@for-ymage.com
Entreprise de travaux :	SPIE CITY NETWORKS	03.80.26.58.80	

MODIFICATIONS	No Indice	Demandées		Etablies		Vérfiées	
		Par	Le	Par	Le	Par	Le
Plan initial	A	ENEDIS	11/07/23	PL	24/07/23	-	-
Changement section câble	B	ENEDIS	31/08/23	PL	08/09/23		

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE			MAITRE D'OEUVRE		
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature

PLAN MINUTE

ENTREPRISE DE TRAVAUX	Nom	Date	Signature

IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDE



2, rue du Curé Marion
39000 LONS LE SAUNIER
Fixe : 04.65.83.00.01
Site : www.for-ymage.com

BUREAU D'ETUDE - DETECTION & CARTOGRAPHIE RESEAUX
ETUDE DE SOL - INGENIERIE TRANCHEES

COMMUNE DE DENEZIERES

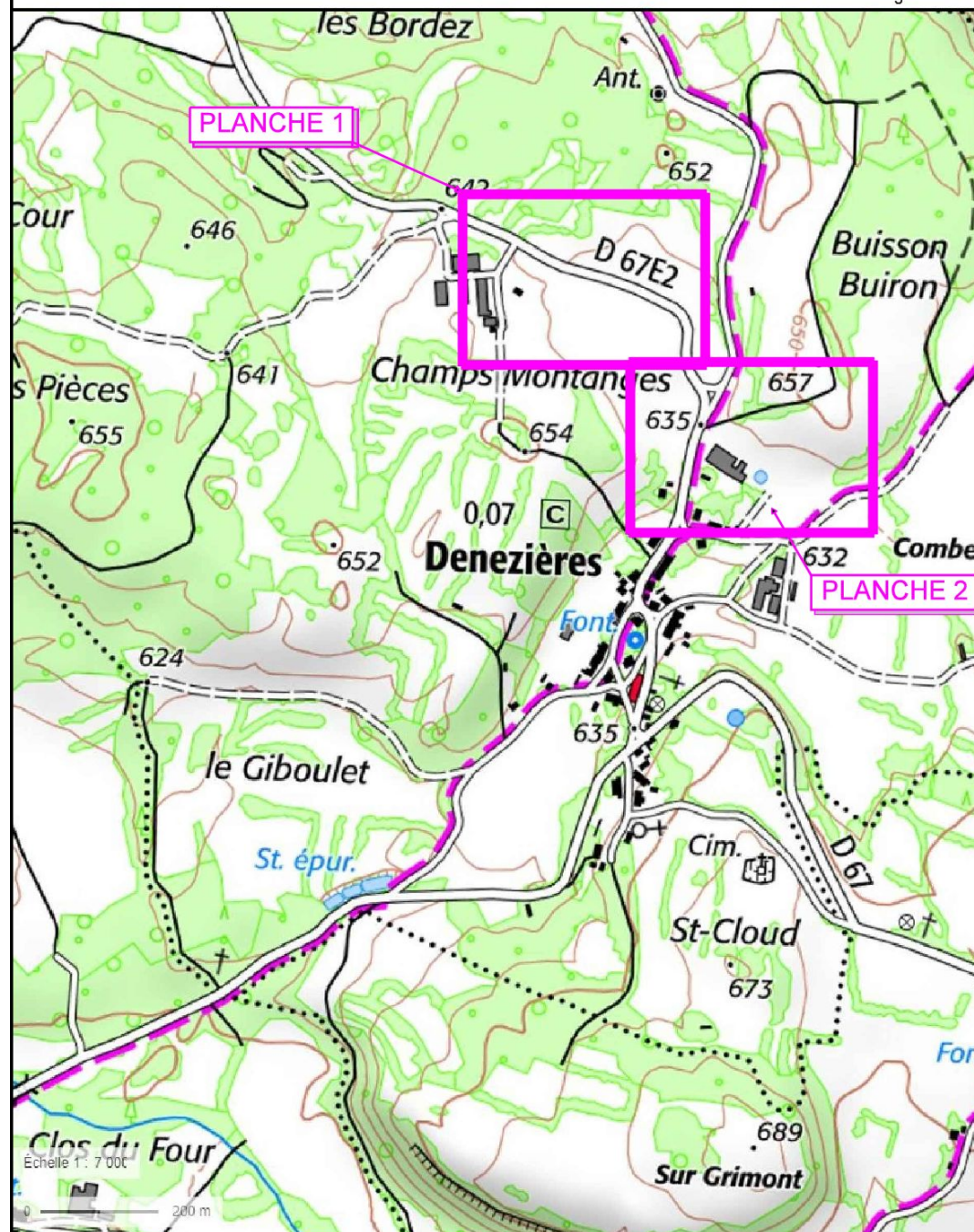
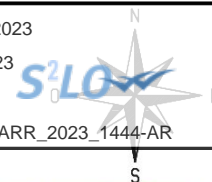
PLAN DE SITUATION
DECOUPAGE

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 17-11-2023

ID : 039-223900010-20231116-ARR_2023_1444-AR



FICHE DES ENJEUX DU PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 17-11-2023



ID : 039-223900010-20231116-ARR_2023_1444-AR

Coordonnées du maître d'ouvrage : ENEDIS

Nom (personne morale ou physique) : Mr MEJAT

Téléphone : 07 86 89 98 55

Mail: Adrien.mejat@enedis.fr

Commune et département : DENEZIERES - JURA

Adresse : "ROUTE DE LA GRANGE AUX MOINES" DENEZIERES

Référence, Nom et détail du projet :

DC25/042988-043189 RACCORDEMENT PHOTOVOLTAÏQUE

Création ou modification d'une ligne		Création ou modification d'un poste	
Longueur : 655ml + 2ml + 70 ml		Type de poste :	
Section du câble : HTA 3x150 et 95Al - BTA 3*240+110²M		Dans l'emprise d'un poste existant	<input type="checkbox"/>
Nature du câble : C33-226 - C33 -210		Sans modifications de cette emprise	<input type="checkbox"/>
Ligne en partie aérienne	<input type="checkbox"/>	Création d'un nouveau poste	<input checked="" type="checkbox"/>
Ligne en partie souterraine	<input checked="" type="checkbox"/>	Avec maîtrise foncière	<input type="checkbox"/>
En zone urbaine	<input type="checkbox"/>	Dépôt de déclaration préalable d'urbanisme (emprise au	<input checked="" type="checkbox"/>
En zone périurbaine	<input type="checkbox"/>	sol >5m² ou secteur sauvegardé)	
En zone rurale	<input checked="" type="checkbox"/>		
Avec impact sur l'activité agricole	<input type="checkbox"/>		
Avec traversée de voirie	<input checked="" type="checkbox"/>		
Arêtés de travaux sur voirie délivrés	<input type="checkbox"/>		
Avec Impact sur la circulation	<input checked="" type="checkbox"/>		
Avec traversée de voie ferroviaire	<input type="checkbox"/>		
Avec traversée de cours d'eau	<input type="checkbox"/>		
A proximité d'autres réseaux	<input checked="" type="checkbox"/>		
Dans le domaine public	<input checked="" type="checkbox"/>		
Dans le domaine privé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Sans tous les accords amiables	<input type="checkbox"/>		
Avec usage de servitudes existantes	<input type="checkbox"/>		

POUR TOUS LES PROJETS			
Dans une zone protégée :		Projet en zone particulière :	
ZNIEFF	<input type="checkbox"/>	Zone très humide	<input type="checkbox"/>
Désignation :	<input type="checkbox"/>	Zone inondable	<input type="checkbox"/>
Natura 2000	<input type="checkbox"/>	Zone d'instabilité de terrain (glissements, chutes de blocs...)	<input type="checkbox"/>
Désignation :	<input type="checkbox"/>	Zone particulièrement fréquenté par les oiseaux (migration, nidification)	<input type="checkbox"/>
Parc Naturel Régional	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre de protection d'un monument historique	<input type="checkbox"/>
Parc National	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>		
Précisez :		Précisez :	

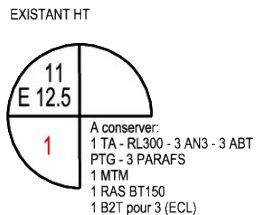
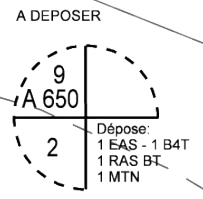
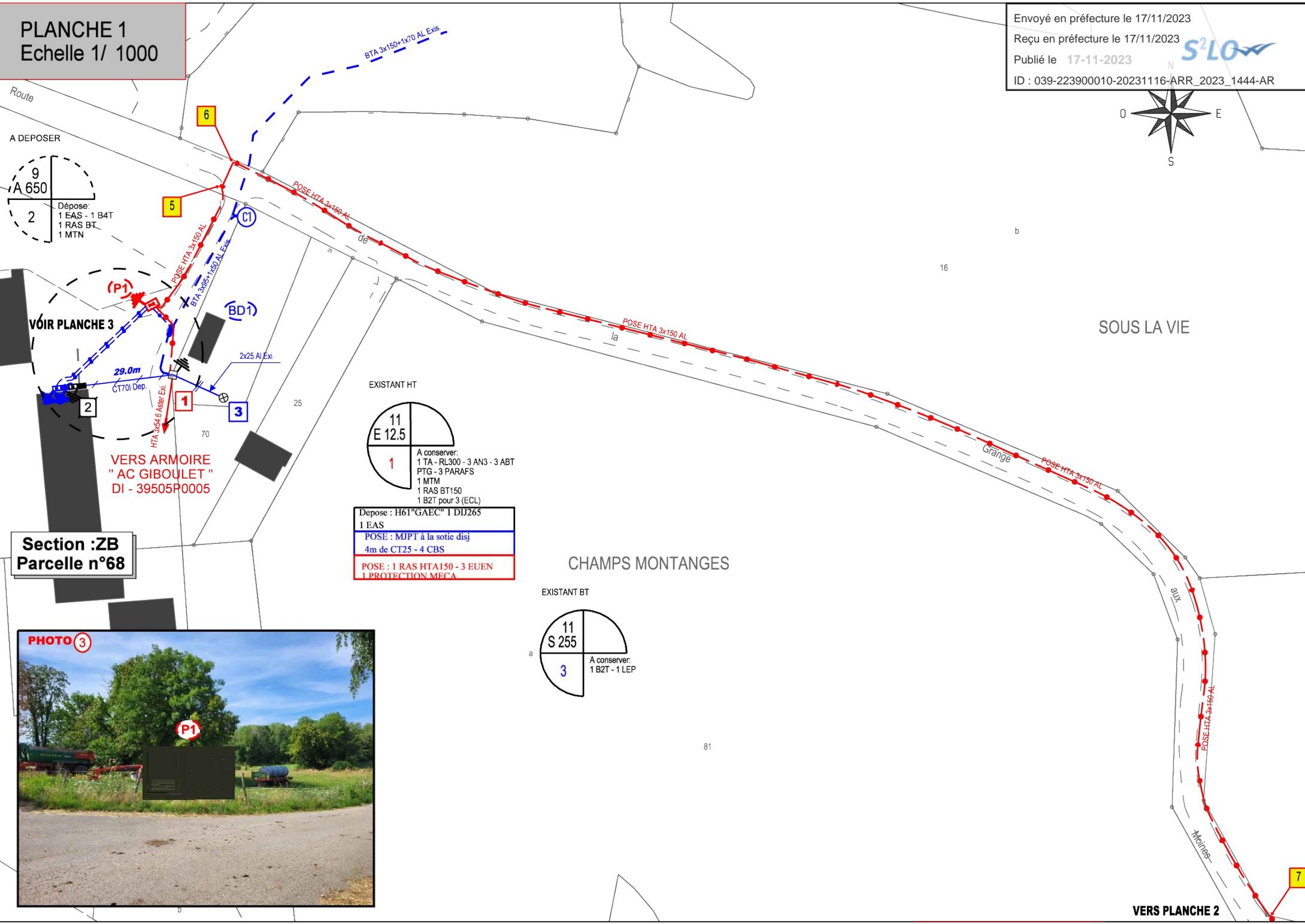
IMPACT DU PROJET	
Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif[1] sur l'environnement	Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un dossier approfondi doit être réalisé par le porteur de projet.

[1] À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir un impact lorsque :

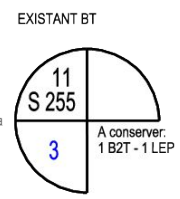
- une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé ;
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

PLANCHE 1
Echelle 1/ 1000

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
 Reçu en préfecture le 17/11/2023
 Publié le 17-11-2023
 ID : 039-223900010-20231116-ARR_2023_1444-AR



Dépose : H61"GAEC" T DIJ265
 1 EAS
 POSE : MJPT à la sortie disj
 4m de CT25 - 4 CBS
 POSE : 1 RAS HTA150 - 3 EUEN
 1 PROTECTION MECA



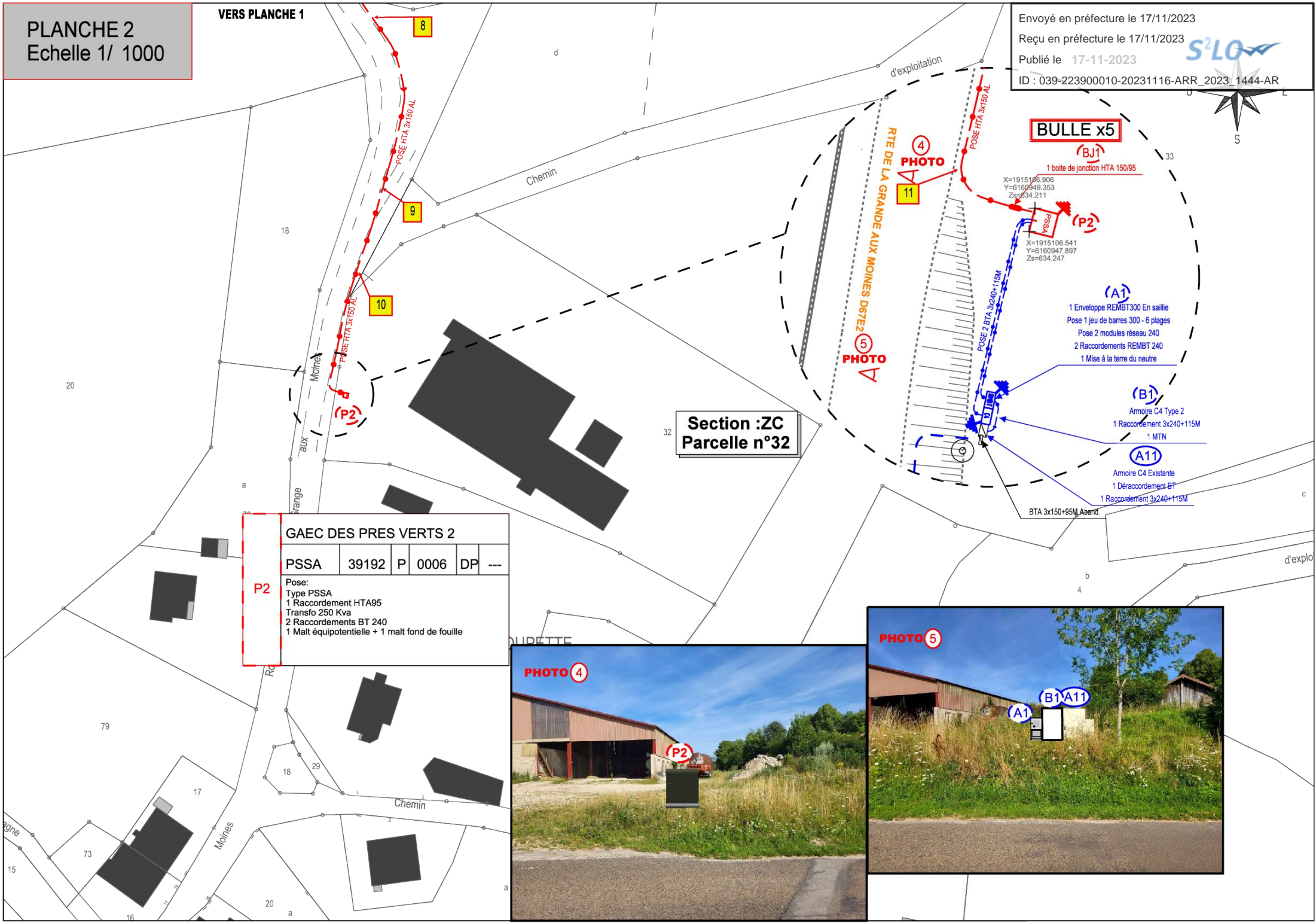
VOIR PLANCHE 3

VERS ARMOIRE
 " AC GIBOULET "
 DI - 39505P0005

Section :ZB
 Parcelle n°68



VERS PLANCHE 2

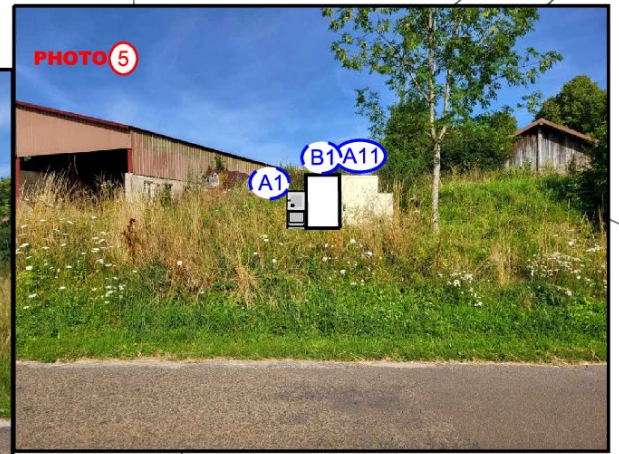


Section : ZC
Parcelle n°32

GAEC DES PRES VERTS 2

PSSA	39192	P	0006	DP	---
------	-------	---	------	----	-----

P2
Pose:
Type PSSA
1 Raccordement HTA95
Transfo 250 Kva
2 Raccordements BT 240
1 Malt équipotentielle + 1 malt fond de fouille



BULLE x5

(BJ1)

1 boîte de jonction HTA 150/95

X=1915106.906
Y=6160949.353
Z=634.211

(P2)

X=1915106.541
Y=6160947.897
Z=634.247

(A1)

1 Enveloppe REMBT300 En saillie
Pose 1 jeu de barres 300 - 6 plages
Pose 2 modules réseau 240
2 Raccordements REMBT 240
1 Mise à la terre du neutre

(B1)

Armoire C4 Type 2
1 Raccordement 3x240+115M
1 MTN

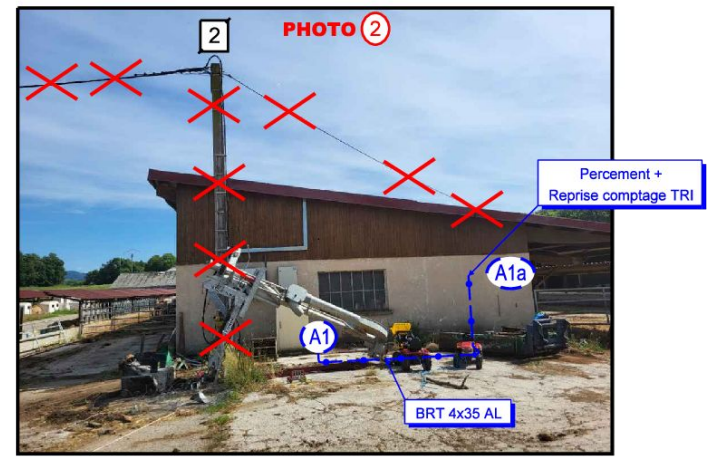
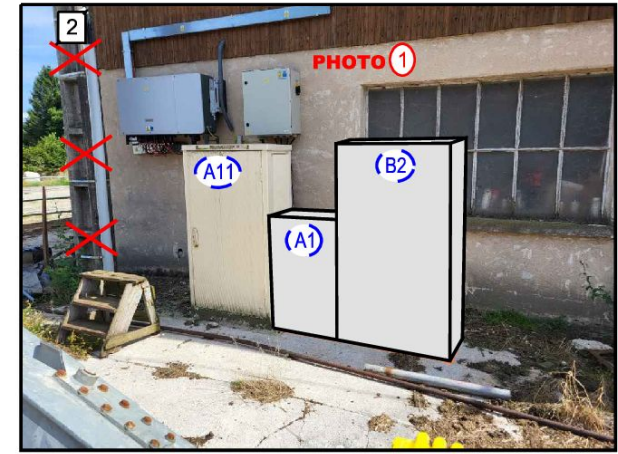
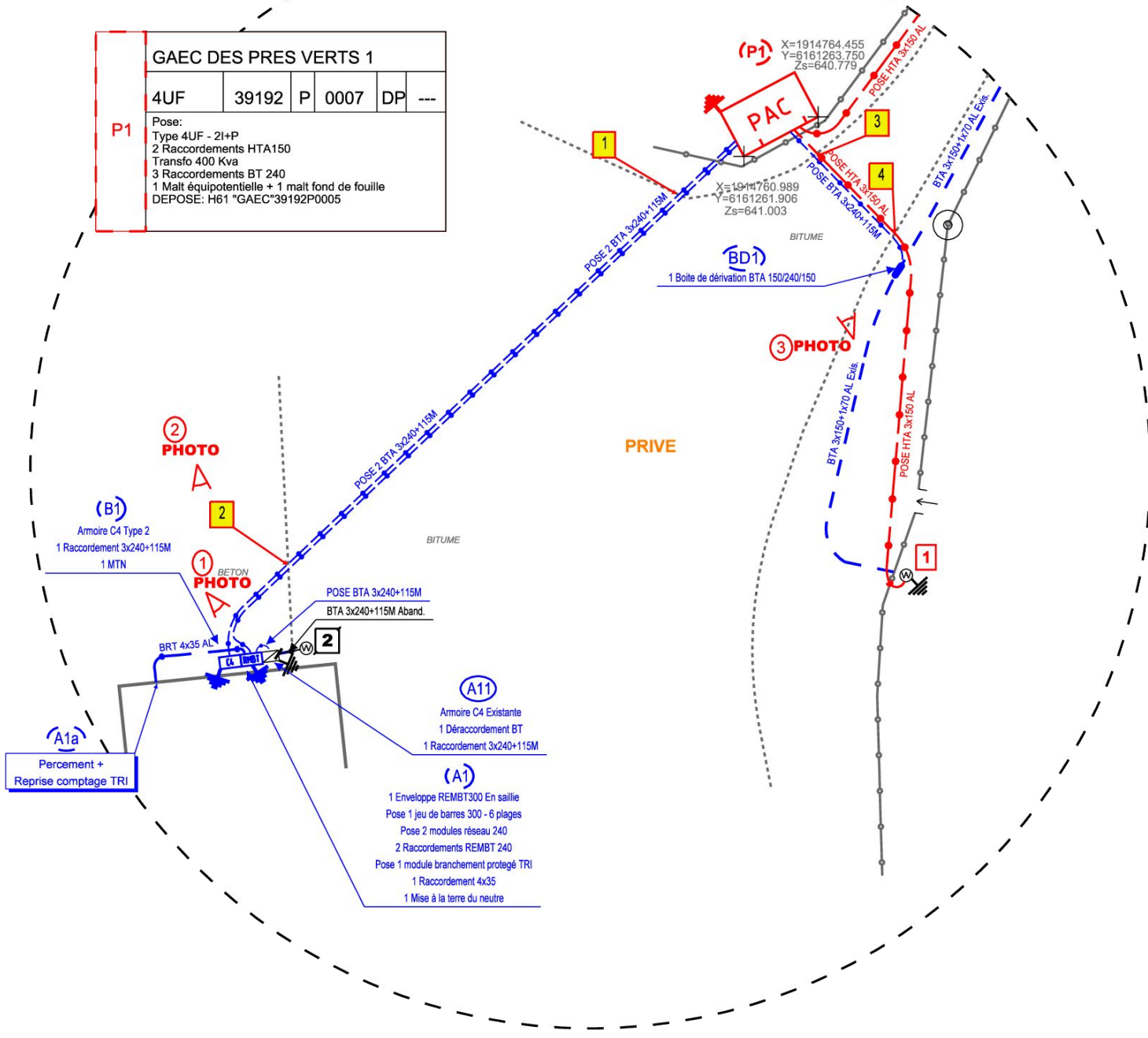
(A11)

Armoire C4 Existante
1 Dé-raccordement BT
1 Raccordement 3x240+115M

BTA 3x150+95M Aband

RTE DE LA GRANDE AUX MOINES DÉTÈZ
PHOTO 4
PHOTO 5

P1	GAEC DES PRES VERTS 1				
	4UF	39192	P	0007	DP ---
Pose:					
Type 4UF - 2I+P					
2 Raccordements HTA150					
Transfo 400 Kva					
3 Raccordements BT 240					
1 Malt équipotentielle + 1 malt fond de fouille					
DEPOSE: H61 "GAEC"39192P0005					



Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 17-11-2023

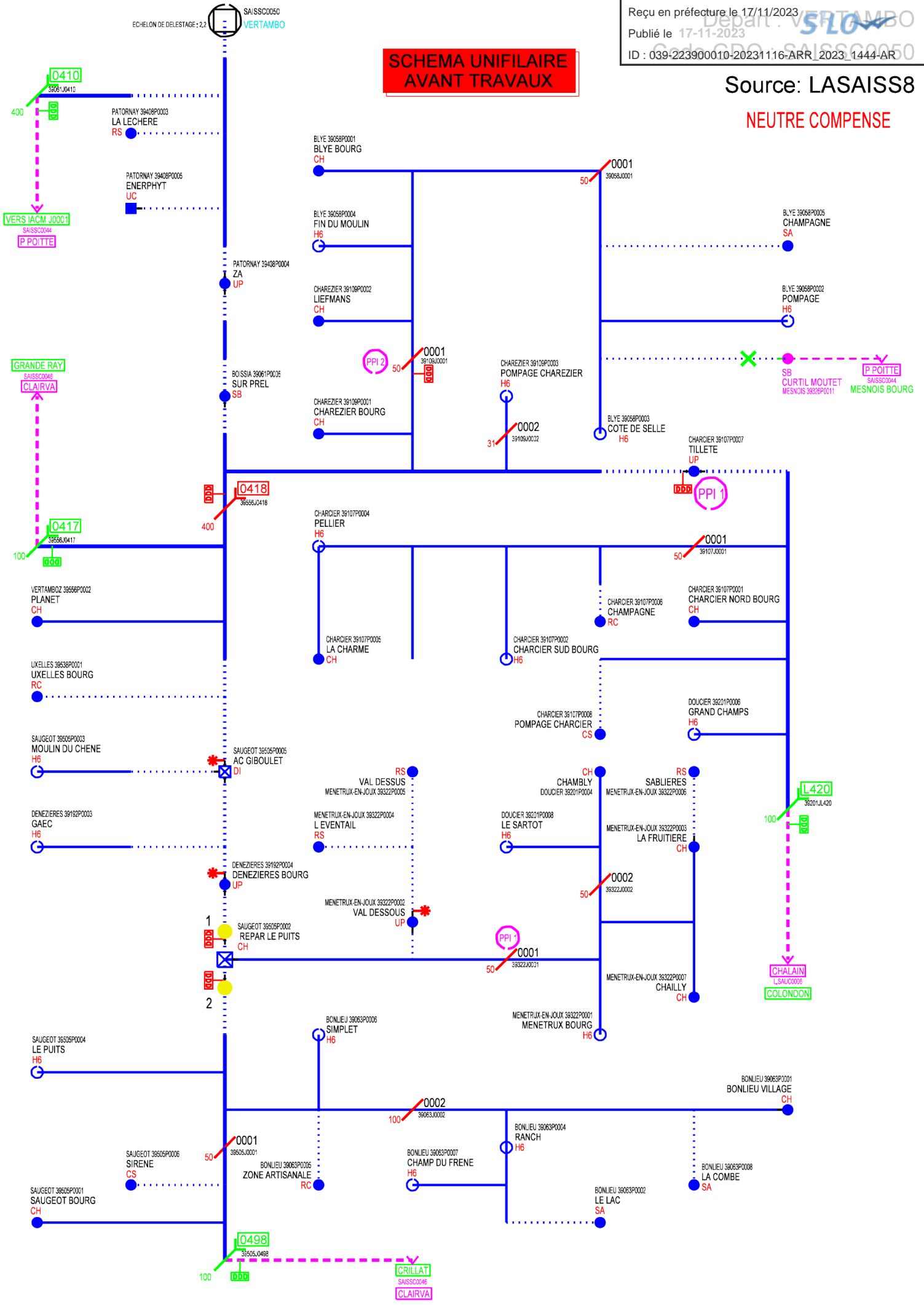
ID : 039-223900010-20231116-ARR_2023_1444-AR



SCHEMA UNIFILAIRE AVANT TRAVAUX

Source: LASAISS8

NEUTRE COMPENSE



ECHELON DE DELESTAGE: 2,2
SAISSC0050
VERTAMBO

0410
39061,0410

VERS IACM J0001
SAISSC0044
P POITTE

GRANDE RAY
SAISSC0046
CLAIRVA

0417
39538,0417

0418
36595,0418

L420
35201,420

CHALAIN
LSAUC0005
COLONDON

0498
35505,0498

CRILLAT
SAISSC0046
CLAIRVA

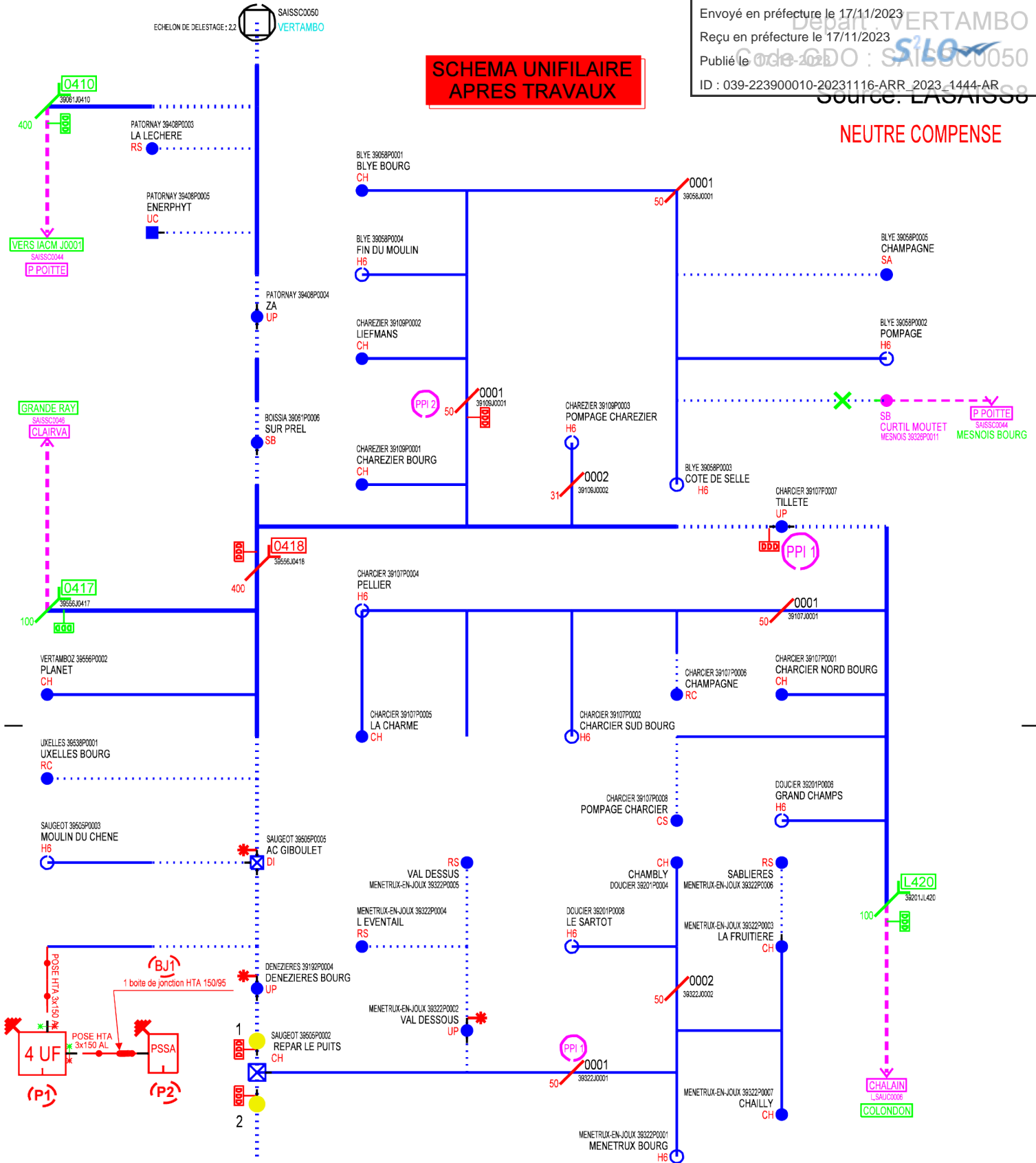
ECHOLON DE DELESTAGE : 2.2

SAISSC0050
VERTAMBO

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le Code GDO : SAISSC0050
ID : 039-223900010-20231116-ARR_2023_1444-AR
Source : LAGATISS

SCHEMA UNIFILAIRE APRES TRAVAUX

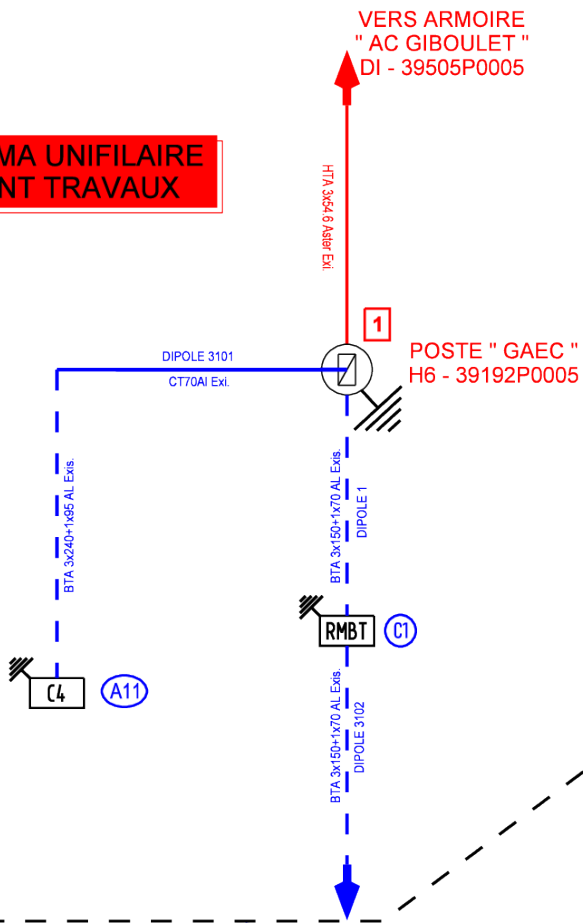
NEUTRE COMPENSE



GAEC DES PRES VERTS 1						
4UF	39192	P	0007	DP	---	
P1	Pose:					
	Type 4UF - 2I+P					
	2 Raccordements HTA150					
	Transfo 400 Kva					
	3 Raccordements BT 240					
1 Malt équipotentielle + 1 malt fond de fouille						
DEPOSE: H61 "GAEC"39192P0005						

GAEC DES PRES VERTS 2						
PSSA	39192	P	0006	DP	---	
P2	Pose:					
	Type PSSA					
	1 Raccordement HTA95					
	Transfo 250 Kva					
	2 Raccordements BT 240					
1 Malt équipotentielle + 1 malt fond de fouille						

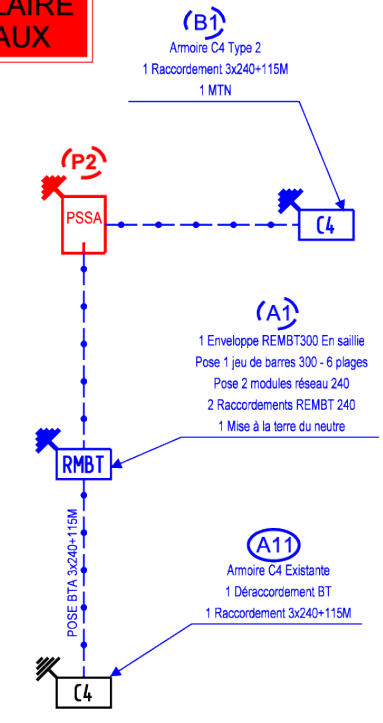
SCHEMA UNIFILAIRE AVANT TRAVAUX



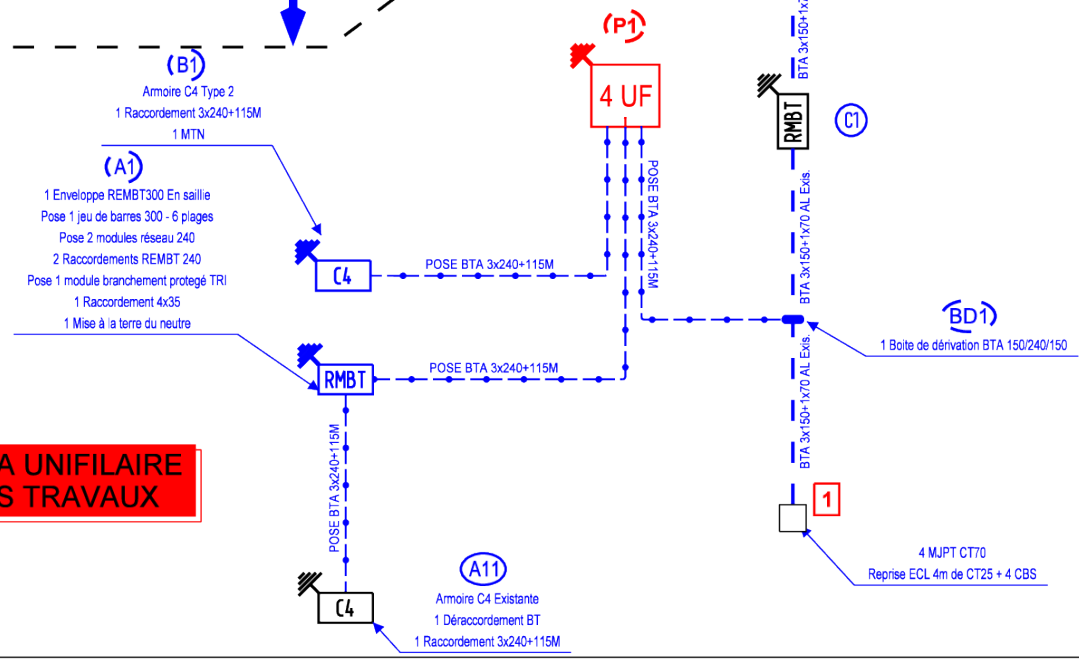
RESEAU BASSE TENSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
 Reçu en préfecture le 17/11/2023
 Publié le **SCHEMA UNIFILAIRE**
 ID : 039-223900010-20231116-ARR_2023_1444-AR

SCHEMA UNIFILAIRE APRES TRAVAUX



SCHEMA UNIFILAIRE APRES TRAVAUX



- (B1)
Armoire C4 Type 2
1 Raccordement 3x240+115M
1 MTN
- (A1)
1 Enveloppe REMBT300 En saillie
Pose 1 jeu de barres 300 - 6 plages
Pose 2 modules réseau 240
2 Raccordements REMBT 240
Pose 1 module branchement protégé TRI
1 Raccordement 4x35
1 Mise à la terre du neutre

- (A11)
Armoire C4 Existante
1 Déraccordement BT
1 Raccordement 3x240+115M

- (B1)
Armoire C4 Type 2
1 Raccordement 3x240+115M
1 MTN

- (A1)
1 Enveloppe REMBT300 En saillie
Pose 1 jeu de barres 300 - 6 plages
Pose 2 modules réseau 240
2 Raccordements REMBT 240
1 Mise à la terre du neutre

- (A11)
Armoire C4 Existante
1 Déraccordement BT
1 Raccordement 3x240+115M

- 4 MJPT CT70
Reprise ECL 4m de CT25 + 4 CBS

- (BD1)
1 Boîte de dérivation BTA 150/240/150

Tableau des Longueurs Commune : DENEZIERES N° INSEE : 39192

AERIEN	Repère plan	Section et type (nu, supports, façade)	Longueur électrique	Remarque (utilisation supports existants, nombre d'implantation de supports d'arrêt, nb de RAS, etc...):
HTAA				
	sous total		0,00	
BTAA				
	sous total		0,00	

SOUTERRAIN	Repère ou Section Plan	Section ou type	Nbre de câble	Longueur électrique	Longueur géographique					Surlongueur câble (ml)	Surlongueur Poste(ml)	Nom de la rue/du poste/armoire
					Longueur géographique	Dont: sous accotement stabilisé (TAL)	Dont: sous chaussée Empierrement (CH2A)	Dont: sous chaussée enrobés (CH2C)	Dont: sous chaussée pavés, dallages (CH2D)			
BTA/S	P1 à 1	BT3x240+115M	2	18,00	4,00	4,00					10,00	
	1 à 2	BT3x240+115M	2	52,00	26,00		26,00					
	2 à A1	BT3x240+115M	2	16,00	6,00			6,00		4,00		
	A1 à A11	BT3x240+115M	1	5,00	1,00			1,00		4,00		
	A1 à A1a	BT4x35Al	1	14,00	6,00			6,00		8,00		
	P1 à 3	BT3x240+115M	1	7,00	2,00	2,00					5,00	
	3 à 4	BT3x240+115M	1	6,00	6,00		6,00					
	4 à BD1	BT3x240+115M	1	4,00	2,00	2,00				2,00		
	P2 à B1	BT3x240+115M	2	42,00	14,00	14,00				4,00	10,00	
	A1 à A11	BT3x240+115M	1	7,00	3,00	3,00				4,00		
				0,00								
Sous-Total				171,00	70,00	25,00	0,00	32,00	13,00	0,00	26,00	25,00

HTA/S	P1 à 3	HTA 3x150Al	1	7,00	2,00	2,00					5,00	
	3 à 4	HTA 3x150Al	1	6,00	6,00		6,00					
	4 à Poteau 1	HTA 3x150Al	1	26,00	18,00	18,00				8,00		
	P1 à 5	HTA 3x150Al	1	51,00	46,00	46,00					5,00	
	5 à 6	HTA 3x150Al	1	7,00	7,00				7,00			
	6 à 7	HTA 3x150Al	1	444,00	444,00	444,00						
	7 à 8	HTA 3x150Al	1	6,00	6,00		6,00					
	8 à 9	HTA 3x150Al	1	57,00	57,00	57,00						
	9 à 10	HTA 3x150Al	1	27,00	27,00			27,00				
	10 à 11	HTA 3x150Al	1	38,00	38,00		38,00					
11 à B11	HTA 3x150Al	1	6,00	4,00	4,00					2,00		
B11 à P2	HTA 3x95Al	1	9,00	2,00	2,00					7,00		
Sous-Total				684,00	657,00	573,00	44,00	33,00	0,00	7,00	8,00	19,00

Totaux				855,00	727,00	598,00	44,00	65,00	13,00	7,00	34,00	44,00
---------------	--	--	--	---------------	---------------	---------------	--------------	--------------	--------------	-------------	--------------	--------------

POSTE	Numéro	Type/Puissance	Cellule	Commentaires (nom, motorisation, équipement,...)
Poste HTA/BT	39192P0007	4UF	21P	GAEC DES PRÉS VERTS 1 - 400KVA
Poste HTA/BT	39192P0006	PSSA		GAEC DES PRÉS VERTS 2 - 250KVA

BRANCHEMENT	Branchements neufs			Reprise		
	Aéro souterrain	Souterrain	Aérien	Aérien	Souterrain ou aéro	
Nombre					1	

Commentaires sur branchement

DEPOSE	Repère plan	Section Nature Type	Electrique Quantité	Remarques
ABANDON BTS	A11 à RMBT EXIS	BT 3x150+95M	1	
ABANDON BTS	A11 à poteau 2	BT 3x240+115M	1	
Dépose HTA				
Dépose BT	Poteau 1 à poteau 2	T70	29	
Dépose Poste HTA/BT	Poteau 1	H61"GAEC"		39192P0005 "GAEC" - H61/160 kVa
Démolition Poste tour				Surface au sol, hauteur

Commentaires sur l'affaire

VALIDATION PLAN MINUTE

Nom Responsable Entreprise _____ Date _____

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
 Reçu en préfecture le 17/11/2023
 Publié le 17-11-2023
 ID : 039-223900010-20231116-ARR_2023_1444-AR

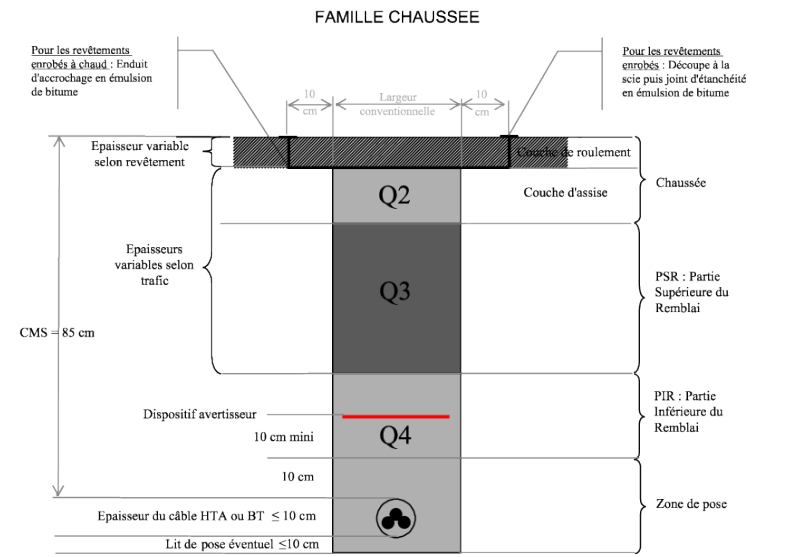
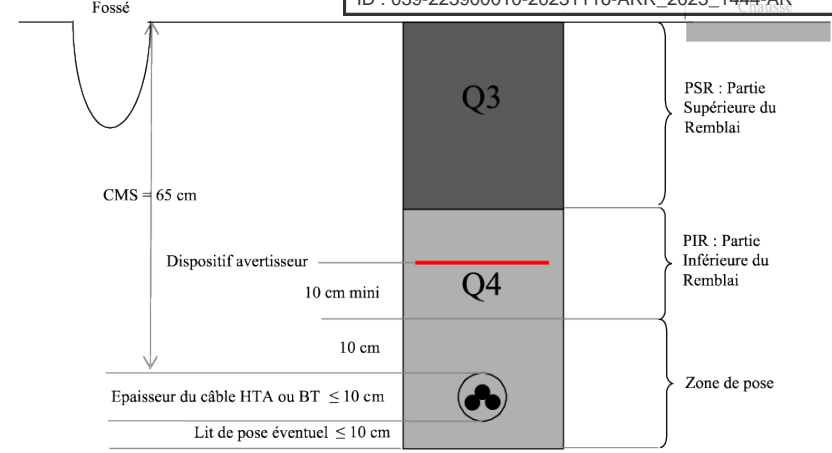


TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTES FORMES DE PRISES DE TERRE

Forme de terre	A	B	C	D	F	G	H	I	J1	J2
Coef. K	0.60	0.17	0.34	0.38	0.20	0.24	0.14	0.10	0.10	0.06
RESISTIVITE	Boucle à fond de fouille		Piquets verticaux	Piquet tracteur	Serpentin 1 tranchée de 3m	Serpentin 2 tranchées de 3m	Serpentin 2 tranchées de 5m	Etoile 3 tranchées de 5m (patte d'oie)	Etoile 3 tranchées de 10m (patte d'oie)	
en $\Omega \cdot m$	Poteau périmètre 2 m.	Poste HTA/BT périmètre 10m.	Long. 3m	Long. 3m	Grille en tranchée 2.5m					
50 $\Omega \cdot m$	30	8	17	19	10	12	7	5	5	3
100 $\Omega \cdot m$	60	17	34	37	20	25	14	10	10	10
200 $\Omega \cdot m$	120	34	66	75	40	50	28	20	20	12
300 $\Omega \cdot m$		50	100	112	60	75	42	30	30	18
400 $\Omega \cdot m$		66	133	149	80	100	56	40	40	24
500 $\Omega \cdot m$					100	125	70	50	50	30
750 $\Omega \cdot m$					150	180	105	75	75	45
1000 $\Omega \cdot m$					200	240	140	100	100	60
	Efficace seulement à 50 Hz					Efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50 Hz				

TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS GLOBALES DU NEUTRE BT

REPERE	DATE DE LA MESURE	RESISTANCE MESUREE	OBSERVATIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES (MASSE ET NEUTRE)

REPÈRES	VALEUR LUE AU TELLUROHMETRE	RESISTIVITE DU TERRAIN CALCULEE	RESISTANCE OBTENUE PAR LE CALCUL Ω	TYPE DE TERRE ENVISAGE	RESISTANCE MESUREE APRES TRAVAUX Ω	DATE DE LA MESURE
P1	63.5	1595.1	271.2	TYPE B		
A1 de P1	63.5	1595.1	159.5	TYPE I		
B1 de P1	63.5	1595.1	159.5	TYPE I		
P2	6	150.7	25.6	TYPE B		
A1 de P2	6	150.7	30.1	TYPE F		
B1 de P2	6	150.7	30.1	TYPE F		

DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE

COUPLAGE ENTRE REPÈRES	RESISTANCE TERRE MASSE RM	RESISTANCE TERRE NEUTRE RN	RESISTANCE ENTRE MASSE ET NEUTRE RMN	RESISTANCE COUPLAGE MASSE NEUTRE RC=(RM+RN-RMN)/2	COEFFICIENT COUPLAGE MASSE NEUTRE (RC/RM)<0.15

LEGENDE TRACE

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le 17-11-2023
ID : 039-223900010-20231116-ARR_2023_1444-AR

HTA Aérienne à Construire		Eau Potable > 250	
HTA Aérienne Existante		Eau Potable <= 250	
HTA Aérienne à Supprimer		Eau Unitaire > 250	
HTA Souterraine à Construire		Eau Unitaire <= 250	
HTA Souterraine Existante		Eaux Usées > 250	
HTA Souterraine à Supprimer		Eaux Usées <= 250	
HTB Aérienne Existante		Rés. Tél. Pleine Terre	
BTA Aérienne à Construire		Rés. Tél. sous Fourreaux	
BTA Aérienne Existante		Réseaux Câblés	
BTA Aérienne à Supprimer		Signalisation	
Branchements Aériens	2FILS 4FILS	Téléreport	
BTA Souterraine à Construire		Gaz Existant	
BTA Souterraine Existante			
BTA Souterraine à Supprimer			
E.P. Souterrain à construire			
E.P. Souterrain Existant			
E.P. Souterrain à supprimer			

LEGENDE DES SYMBOLES

SUPPORTS BETON HTA OU BTA	Simple	Portique	PH61
Existant			
A implanter			
A déposer			

SUPPORT BOIS SUPPORT F.T.

INTERRUPTEUR AERIEN IA1 - IA2 - M2S - DRRA

LAMPE EP

	Existante	A Poser	A déposer

MISE A LA TERRE

	Existante	A Réaliser
0.35		0.50

ETIQUETTE SUPPORTS

EXISTANT INFO T.S.T. A IMPLANTER INFO T.S.T. A DEPOSER

ARMOIRES DE COUPE HTA ET POSTES DE TRANSFORMATION

	AC(3)M	AC(3)T	PSSA	PSSB	PUC	PAC	CBU
Existant							
A poser							

à déposer : à déposer : à déposer :

ACCESSOIRES

Coffret Brt	Brt+Repiqu.	T.J.	C400	Etoilement	Fausse Coupure	Grille Coupure	3D	REMBT	Jonction ou Dériv. BTA	Jonction ou Dériv. HTA

ETIQUETTE POSTE HTA/BTA

POSTE HTA/BTA :		
Désignation	Existant	Projeté
Type		
Puissance transfo.		
Tableau HTA		
Raccordement HTA		
Liaison transfo-tableau		
Nombre départs BTA		
Tableau BTA		
EP-Télécommandes-Divers		

ETIQUETTES COFFRETS RESEAU OU BRANCHEMENT

85191	P050	REMBT	B2	BRANCHEMENT	9
Exemples :				Observations: Encastré	
1 ENV REMBT 450 PP GH + TLR				4x35 AL SOUT.L=12m00	
1 JDB				1 COFFRET CIBE	
2 RRD 150				2 RACC.BAS/CIBE	
1 RBPM				4 MJBAS 3S/2S	
1 RBPT				1 PROTECTION MECANIQUE	
Racc.: 2 BT150AL 3 BRT35AL				DECOUPE 1 TQC	
1 MTN				DEPOSE 6m00 FACADE	